

Politique linguistique



« L'apprentissage des langues occupe une place centrale dans tout projet de formation, car la langue se situe au coeur de la communication et constitue un véhicule d'apprentissage au service de toutes les disciplines. Elle permet à l'apprenant de structurer sa pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité oralement ou par écrit dans différents contextes. Puisqu'elle donne accès au savoir, elle représente un outil indispensable pour créer, analyser, exercer son sens critique, décrire ou exprimer des idées, des perceptions et des sentiments. C'est par elle aussi que se construit la vision du monde puisque les mots, au-delà des codes et des règles, traduisent la singularité de la pensée. »

Programme de formation de l'école Québécoise



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Intention

Élaborer une politique linguistique qui respecte la philosophie et les principes des programmes de l'IB, des fondements du programme de formation de l'école québécoise et qui s'adapte aux besoins des élèves de l'établissement scolaire.

Profil de l'école

L'école primaire d'éducation internationale du secteur CENTRE n'est pas une école de quartier ; elle est non-sélective et est ouverte à tous les résidents du territoire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Elle accueille actuellement près de 524 élèves.

Le français est la langue d'enseignement, d'apprentissage et de communication. Soutenu par un projet éducatif qui valorise l'ouverture sur le monde, l'établissement favorise également l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol dès le préscolaire.

La majorité des élèves ont le français comme langue maternelle. Quelques élèves sont issus de nationalités et de cultures différentes.

Fondements légaux

Par cette politique, l'école veut respecter ses obligations concernant les fondements légaux suivants :

- L'article 35 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire stipule que les établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et la vie de l'établissement, soit le souci de chaque enseignant et de tous les membres du personnel. Tant au préscolaire qu'au primaire et cette responsabilité doit s'actualiser dans toutes les matières enseignées.
- Selon le régime pédagogique du Programme de formation de l'école québécoise, les élèves du premier cycle doivent avoir un minimum de neuf heures d'enseignement du français et les élèves du 2^e et 3^e cycles doivent avoir un minimum de sept heures. Dans un souci d'accorder la plus grande place possible à la langue d'enseignement dès l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'école a choisi une grille-matière qui offre 10 heures d'enseignement du français au premier cycle et 8,5 heures au 2^e cycle et au 3^e cycle. Au préscolaire, nos élèves vivent de façon quotidienne des activités ludiques favorisant l'émergence de l'écrit.
- La Loi sur l'instruction publique, à l'article 22, qui spécifie qu'il est du devoir du personnel enseignant « de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée dans toutes les communications ».
- Cette politique s'accorde avec la Charte de la langue française qui fait du français la langue officielle du Québec.
- L'école respecte également la politique linguistique de la commission scolaire du Chemin-du-Roy.
- Comme le fait le ministère de l'éducation du Québec, l'école privilégie l'enseignement de et l'utilisation de l'orthographe traditionnelle dans les communications écrites.

Convictions en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues

Le programme établi favorise le développement des habiletés de communication dans des contextes pertinents et signifiants par l'intégration des cinq éléments essentiels du programme primaire (PP) tout en

s'appuyant sur les exigences du programme de formation de l'école québécoise. Il valorise le développement des compétences et respecte la progression des apprentissages des élèves. Pour chacune des langues, l'évaluation des élèves s'effectue conformément aux attentes de fin de cycle précisées dans le programme de formation de l'école québécoise et dans la politique d'évaluation de l'établissement.

Français, langue d'enseignement

Compétence développée à l'éducation préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en utilisant les ressources de la langue
Compétences développées au primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires • Écrire des textes variés • Communiquer oralement

Autres langues enseignées

L'école offre aux élèves 75 minutes de temps d'enseignement de plus par semaine que ce que prévoit le régime pédagogique provincial. Ce temps est utilisé pour offrir plus d'heures d'anglais et de l'espagnol et ce, dès la première année.

Anglais, langue seconde

L'enseignement de la langue seconde est partagé par le titulaire et un spécialiste.

À l'éducation préscolaire

Le titulaire accorde en tout 45 minutes par semaine à l'enseignement de la langue anglaise. Celle-ci est abordée sous forme d'histoires, de jeux, de comptines, de chansons ou de devinettes.

Au primaire

Spécialiste : Les élèves bénéficient de 1h45 d'anglais par semaine, et ce, à tous les cycles. C'est le spécialiste qui est responsable de l'évaluation du développement des compétences.

Compétences développées au 1 ^{er} cycle :	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser sa compréhension du texte entendu • Communiquer oralement en anglais <p>L'élève apprend à exprimer ses besoins en langue seconde.</p>
Compétences développées au 2 ^e et au 3 ^e cycle	<ul style="list-style-type: none"> • Interagir oralement en anglais • Réinvestir sa compréhension du texte lu et entendu • Écrire des textes <p>L'élève apprend à exprimer ses émotions, raconter ce qu'il a vécu et à participer aux échanges en équipe en langue seconde. Au troisième cycle, il communique davantage en anglais dans la plupart des contextes d'apprentissage.</p>

Le spécialiste d'anglais est invité à participer à au moins un module de recherche par niveau, de la 1^{re} à la 6^e année.

Titulaire : La langue anglaise est abordée en classe principalement dans le cadre de la routine du matin (calendrier, météo) par le renforcement du vocabulaire, par des chansons, par l'apprentissage de la formulation de demandes et par la lecture d'histoires.

- 1^{er} cycle : 1 heure/semaine par le titulaire
- 2^e et 3^e cycle : 1h30/semaine par le titulaire

Espagnol, langue tierce

Une initiation à la langue espagnole est offerte aux élèves dès leur entrée à l'école.

À l'éducation préscolaire

Le titulaire et le spécialiste accordent en tout 45 minutes par semaine à l'enseignement de la langue espagnole. Celle-ci est abordée sous forme d'histoires, de jeux, de comptines, de chansons avec gestes, de marionnettes ou d'activités psychomotrices.

Au primaire

Les élèves de 1^{re} à 3^e année bénéficient de 1 heure d'espagnol par semaine. Pour leur part, les élèves de 4^e à 6^e année reçoivent 1h30 d'enseignement par semaine. Le spécialiste qui est responsable de l'évaluation du développement des compétences.

Compétences développées au 1 ^{er} cycle	<ul style="list-style-type: none">• Mobiliser sa compréhension du texte entendu• Communiquer oralement en espagnol <p>L'élève apprend à exprimer ses besoins en langue tierce.</p>
Compétences développées au 2 ^e et au 3 ^e cycle	<ul style="list-style-type: none">• Interagir oralement en espagnol• Réinvestir sa compréhension du texte lu et entendu• Écrire des textes <p>L'élève apprend du vocabulaire d'usage afin de répondre à ses besoins et apprend à exprimer ses émotions. Il apprend à participer à des échanges en langue tierce.</p>
Le spécialiste d'espagnol est invité à participer à au moins un module de recherche par niveau, de la 1 ^{re} à la 6 ^e année.	

Responsabilités

Équipe de direction pédagogique

- Mettre en œuvre la politique linguistique en collaboration avec l'équipe-école, la diffuser et la faire connaître auprès de l'ensemble du personnel et de la communauté.
- Valoriser et promouvoir, dans l'ensemble de ses activités, la maîtrise du français comme outil de communication et comme langue d'enseignement.
- Utiliser un français de qualité dans toutes ses communications.
- Soutenir le personnel en mettant à sa disposition des outils et des moyens favorisant l'usage d'un français de qualité.
- Mettre en place des mesures d'aide aux élèves qui ont des difficultés en français.
- Valoriser et promouvoir la participation du personnel à des activités de formation en lien avec l'enseignement de la langue.
- Favoriser les rencontres d'échange avec les conseillers pédagogiques.

Personnel enseignant (titulaires et spécialistes)

- Collaborer à la mise en œuvre et à l'application de la présente politique.
- S'assurer que toutes les communications écrites ou orales soient réalisées dans un français de qualité selon l'orthographe traditionnelle particulièrement dans les documents officiels tels les bulletins, les messages aux parents, l'affichage et le matériel didactique.
- Encourager les élèves à s'exprimer dans un français de qualité, à l'écrit et à l'oral, dans toutes les disciplines.
- S'engager dans des activités de formation pédagogique permettant aux élèves de développer leurs compétences en lecture, en écriture et en communication orale, et ce pour toutes les langues enseignées dans l'école.
- En classe : à travers les différents modules de recherche
 - Exploiter la littérature jeunesse pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage de la langue.
 - Utiliser les stratégies d'enseignement appuyées sur les pratiques probantes (orthographe approchée, lectures interactives, dictées innovantes, jogging d'écriture, enseignement explicite des stratégies de lecture et d'écriture, écriture quotidienne, ...)
 - Intégrer des comptines et des chansons de façon régulière au préscolaire
 - Utiliser des outils de qualité permettant d'évaluer le cheminement de l'élève au regard du développement de ses compétences à communiquer oralement, à lire et à écrire, visant ainsi à bien cerner et répondre aux besoins de l'élève.
 - S'assurer de mettre en place des mesures de différenciation dans le but de supporter les élèves qui éprouvent certaines difficultés dans l'apprentissage de la langue.
- Organisation d'activités ludiques pour favoriser l'intérêt face à l'apprentissage de la langue
 - Lecture en folie
 - En alternance chaque année : journée de la francophonie, St-Patrick's Day et Fiesta de Primavera
 - Sortie à la bibliothèque municipale (animation)
 - Lecture doudou : pairage grands et petits pour la lecture d'histoires
 - Visite au Salon du livre de la région
 - Salon de lecture à l'édifice De la Terrière

Personnel non-enseignant (professionnels et personnel de soutien)

- Collaborer à la mise en œuvre et à l'application de la présente politique.
- Communiquer dans un français correct en tout temps et en tout lieu, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Encourager les élèves à s'exprimer dans un français de qualité, à l'écrit et à l'oral.

Bibliothécaire

- Mettre à la disposition des élèves des ressources variées et de qualité dans les trois langues enseignées.
- Tenir compte du développement des lecteurs afin de leur offrir des œuvres qui correspondent à leur zone proximale de développement et à leur intérêt.
- Soutenir la recherche en proposant un choix des livres qui éveilleront la curiosité et qui permettront une cueillette de données pertinentes, et ce, dans une langue de qualité.

Dispositions pour les élèves ayant une autre langue maternelle que le français

- Programme de francisation :
 - Accessible aux élèves dès leur entrée à l'école avec possibilité de poursuivre une deuxième année consécutive. Les élèves admis sont les élèves dont la connaissance du français ne lui permet pas de suivre sans soutien les cours dans une classe régulière.
 - Une évaluation sommaire de la compétence langagière à l'oral est faite dans le but de déterminer les besoins de l'élève. La direction détermine ensuite le service qui répondra le plus adéquatement aux besoins : orthopédagogie ou enseignement en petits groupes.
 - Les élèves fréquentent leur classe régulière et reçoivent le service à raison de quelques périodes à chaque semaine.
- Enrichissement : valoriser leur langue maternelle en leur permettant de partager avec les pairs
 - Inviter les élèves à chanter « bon anniversaire » dans leur langue maternelle, collaborer à offrir un modèle de prononciation
 - Module *Ma Culture* en 5^e année
- Différenciation en classe : l'enseignant, titulaire ou spécialiste, s'assure de mettre en place des moyens pour soutenir l'élève au regard de l'apprentissage de la langue.
 - Utilisation de repères visuels personnalisés pour soutenir l'apprentissage des sons, le pairage d'élèves, l'accès à des outils tels qu'un lexique.

Mécanismes de suivi

La politique est accessible à tous sur le portail de l'école par le biais de la communauté de partage. Elle a fait l'objet d'une consultation et elle est approuvée par le personnel de l'école.

La plus récente version de cette politique a été élaborée en novembre 2017. Celle-ci sera présentée au conseil d'établissement et déposée, après approbation, sur le site web de l'école. Au besoin, une révision permettra d'effectuer les mises à jour nécessaires.